

Quinquennat socialiste et éducation : l'heure du bilan

Du discours du Bourget du candidat Hollande, en janvier 2012, est resté en mémoire le combat, vite abandonné, contre la finance mais sans doute a-t-on oublié qu'il annonçait aussi qu'il présiderait « pour la jeunesse » et martelait vouloir faire de l'éducation « une grande cause nationale ».

Une refonte néolibérale de l'éducation

Dans cette veine, en juillet 2013, son ministre de l'éducation, Vincent Peillon lançait en fanfare une « loi d'orientation et de programmation pour la refonte de l'école de la République ». Ce programme s'est décliné autour d'une série de mesures pédagogiques, administratives et financières: la refonte des rythmes scolaires et une soi-disant priorité donnée au primaire, une réforme du collège, une refonte des statuts des enseignants, le retour de leur formation initiale, la refondation de l'éducation prioritaire et la lutte contre le décrochage scolaire. Un chiffre est venu couronner ce programme : la promesse de 60 000 créations de postes sur cinq ans afin de combler le déficit légué par le quinquennat Sarkozy.

Une partie importante de la profession a accueilli avec un attentisme bienveillant cette volonté apparente de rompre avec les 5 années précédentes. L'illusion n'a que peu duré. La cohérence globale de ces réformes menées successivement par Peillon, Hamon et Vallaud-Belkacem est d'essence néolibérale. L'ancien directeur de cabinet de Luc Ferry puis de l'enseignement scolaire, Alain Boissinot, le résumait bien dans Le Monde en mai 2016, « Les orientations de la loi de 2013, (...), pouvaient réunir un large consensus, d'autant qu'elles prolongeaient souvent plus qu'on ne pourrait le croire la loi de 2005 [de François Fillon].

Une carte de l'éducation de plus en plus inégalitaire !

De fait, les réformes ont renforcé le processus de territorialisation de l'éducation. Les inégalités entre les établissements se sont renforcées : entre communes riches et communes pauvres avec des offres périscolaires différenciées pour les élèves du primaire à la suite de la refonte des rythmes. Inégalités entre collèges en fonction de l'usage fait des marges d'autonomie après la réforme. Inégalités entre le public et le privé, favorisé par l'abandon forcé d'options qui permettaient le maintien d'une mixité sociale dans le public (bilangues, langues anciennes...).

Refonte des ZEP: prendre aux pauvres pour redistribuer aux très pauvres

La refonte de l'éducation prioritaire a abouti à la sortie de nombreux établissements des réseaux sur des critères arbitraires. Les moyens se sont concentrés dans de trop rares établissements REP+, loin des besoins réels de nombreux enfants des quartiers délaissés, dont les difficultés sont pourtant aggravées par la crise économique et sociale.

Une refonte autoritaire des métiers

Concernant l'exercice de nos métiers, l'autonomie des établissements a été renforcée par la réforme du collège, qui fait suite à celle du lycée, et la multiplication de postes fléchés, en particulier dans les REP+. Les programmes de neuf niveaux, du CP à la 3e, ont été changés simultanément par un coup de force interdisant tout infléchissement. Dans le primaire, le service minimum d'accueil n'a pas été abrogé. Dans le secondaire, la refonte des statuts en incluant des réunions connexes très vaguement définies dans les obligations de service a ouvert la voie à un allongement des temps de présence dans les établissements sans contrepartie financière. Sur ce dernier plan, le gouvernement s'est obstiné à geler le point d'indice pendant 4 ans et la récente revalorisation salariale ne compensera pas la hausse des cotisations retraites. Le compte n'y est pas. Quant au retour de la formation initiale, avec les ESPE, le manque d'ambition est criant avec des inégalités entre ces ESPE, l'absence de cadrage national, des temps de formation minimes comparés aux besoins des nouveaux collègues qui doivent effectuer un service à mi-temps, loin du tiers temps des anciennes formations.

60 000 postes ? Promesse non tenue

Si 29245 postes de stagiaires ont été créés, les besoins du primaire n'ont pas été pris en compte, car le déficit y est de 3000 postes sur les 14000 annoncés. Il n'a pas compensé l'essor des effectifs lié à la démographie... Par ailleurs les postes hors enseignement prévus en 2012 sont largement absents.

Une école au service de l'entreprise ou au service des élèves ?

Le rapprochement croissant de l'école et de l'entreprise favorisé à grand bruit par le ministère pose la question de la finalité du métier d'enseignant. La transmission des savoirs est désormais soumise à la logique des compétences, évaluées et enregistrées au sein de livrets individuels, préludes à un tri scolaire orienté selon les besoins de la production, où la flexibilité impose de se raccrocher à des savoir-faire transversaux bien plus qu'à des connaissances construites. L'exigence intellectuelle indispensable à la formation de citoyens critiques est délaissée au profit d'un socle au rabais pour ceux qui ne poursuivront pas la scolarité au-delà du collège. La baisse des horaires disciplinaires le confirme.

Sombre bilan

Le droit à l'éducation n'est qu'un mot, les actes le font vivre. Sur ce point on soulignera enfin les concessions des gouvernements de François Hollande aux préjugés xénophobes. De l'expulsion de la jeune Léonarda aux poursuites contre Cédric Herrou, la reconduite aux frontières d'enfants scolarisés et la criminalisation de leurs soutiens, s'est poursuivie, au rythme des renoncements d'une «gauche» qui s'est perdue jusqu'à proposer des catégories inégales de citoyens selon l'origine avec la déchéance de nationalité. En validant ainsi ce principe d'une dichotomie radicale entre étranger et national, c'est le lit de l'extrême droite et de la droite extrême qui a aussi été construit ces cinq dernières années, préparant le terrain aux dernières propositions frontistes de revenir sur l'universalité du droit à l'éducation.

Les orientations prises pendant cinq ans et l'état actuel du débat à droite font craindre le pire si l'on s'arrête au « pessimisme de la raison ». Opposons-lui « l'optimisme de l'action », en nous engageant et en luttant ensemble pour briser le carcan néolibéral qui nous enserre.

PPCR : « nouvelles conquêtes » ou mise au pas de la profession ?

En approuvant les décrets relatifs aux nouvelles carrières et grilles de rémunération des personnels d'enseignement et d'éducation, le SNES-FSU estime avoir réalisé de « nouvelles conquêtes ». Il s'agit d'une grave erreur. S'il est évident que personne ne va refuser la maigre revalorisation indiciaire pour chaque échelon (au mieux quelques euros en plus chaque mois), elle ne compensera en rien les pertes cumulées depuis le début des années 2000, sans parler de l'augmentation du prélèvement pour pension civile prévue pour les prochaines années. La perspective d'un déroulé de carrière sur au moins deux grades, et donc l'accès à la hors-classe « pour tous » n'est, à ce stade, qu'une promesse que rien ne garantit dans les nouveaux décrets. Ce qui est en revanche certain c'est que, l'administration se réserve le droit d'empêcher de façon exceptionnelle des collègues d'accéder à la hors-classe. Quant à l'accès à la classe exceptionnelle, cela ne concernera que peu de personnels puisque le contingent est limité à 10% de l'effectif total du corps.

Par ailleurs, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants pose toujours de nombreux problèmes malgré le retrait du bilan professionnel (qui reste toutefois «fortement recommandé»). D'une part, ce projet renforcera le pouvoir des chefs d'établissements qui nous évalueront désormais sur des items très éloignés du cœur de notre métier, c'est-à-dire le face à face pédagogique. Comment ne pas voir dans l'item « Coopérer au sein d'une équipe » un formidable levier pour nous contraindre à appliquer des réformes (comme celle du collège par exemple) que nous dénonçons par ailleurs ? Comment ne pas voir dans l'item « Coopérer avec les partenaires de l'école » une volonté de soumettre nos enseignements au marché du travail ? Comment accepter un « accompagnement » « à la demande de l'institution » en forme de mise au pas des personnels ? D'autre part, l'évaluation portée par nos supérieurs hiérarchiques aura une incidence sur notre avancement puisque 30% des enseignants jugés « excellents » pourront bénéficier d'une accélération de carrière lors du passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon, puis du 8^{ème} au 9^{ème} échelon.

Pour l'Ecole Emancipée, ce projet renforcera les logiques managériales dans l'Education Nationale, détruira les collectifs de travail et entraînera une profonde modification de notre culture professionnelle. Le SNES-FSU doit rejeter ce projet et se battre pour obtenir une déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement, comme cela est prévu dans nos mandats.

Stéphane FOURRIER, Lycée Jean Prévost, Montivilliers.

DHG : l'austérité, encore et toujours

Les conseils d'administrations des collèges et lycées se prononcent ces jours-ci sur la répartition des moyens en vue de la préparation de la rentrée 2017.

88 postes supplémentaires sont prévus pour 347 élèves de plus dans l'académie de Rouen. Autant dire qu'aucune amélioration n'est à l'ordre du jour pour les conditions de travail des collègues ou les conditions d'étude des élèves.

Le seul enjeu pour les chefs d'établissement sera de choisir comment répartir la pénurie et du coup quels enseignements sacrifier dans un contexte d'autonomie renforcée après la réforme Chatel des lycées (où un tiers de l'horaire élève dépend des choix locaux) et celle du collège.

Il n'y aucune raison donc de s'abstenir – ou pire, de voter

pour la répartition qui sera soumise au vote.

Plus nombreux seront les conseils d'administration à rejeter les DHG, plus nous pourrons nous faire entendre pour exiger des moyens à la hauteur des besoins.

D'autant que, même rejetée, la répartition finit par s'appliquer !

Le seul pouvoir que nous ayons au sein des CA est donc d'exprimer nos attentes et de dénoncer l'insuffisance des enveloppes proposées, le volume des HSA, les suppressions de postes et compléments de service, les effectifs trop nombreux, les dédoublements trop rares... Ne nous en privons pas ! Et surtout préparons les mobilisations qui, seules, permettront d'obtenir des moyens supplémentaires pour tous.

En plus des réunions dans les établissements, le SNES-FSU organise trois permanences :

- **à Evreux** : le mardi 24 janvier à partir de 17h au local de la FSU

- **à Rouen** : le mercredi 25 janvier à partir de 15h au local du SNES-FSU, 14 Bd des Belges

- **au Havre** : le lundi 30 janvier à partir de 18h à Franklin

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

Stage laïcité organisé par la FSU76

La FSU76 a organisé un stage de formation syndicale intitulé "Comment faire vivre et enseigner la laïcité aujourd'hui ?" le 10 janvier 2017 avec les interventions très pertinentes d'Anaïs Florès et Florine Lapatre, enseignantes en Seine St Denis, co-auteurs avec Jean Baubérot d'un "Petit manuel pour une laïcité apaisée" (édition La Découverte).

Elles ont présenté les différentes étapes de la construction progressive de la laïcité en France, fruit de nombreux compromis selon les contextes historiques, et les tentatives de son instrumentalisation politique qui se multiplient ces dernières années, par l'extrême-droite mais pas seulement.

Elles ont montré à quel point les enseignant.e.s sont souvent confronté.e.s à des injonctions institutionnelles inopérantes dans nos établissements, en particulier suite aux attentats de 2015 et 2016.

Le stage a également donné lieu à quelques mises en situation concrètes, auxquelles les enseignant.e.s sont parfois confronté.e.s, et les façons d'y répondre sans tomber dans les nombreux pièges de la provocation.

Pierre-Emmanuel BERCHE, Snesup, Rouen.

AGENDA : le stage de l'Ecole émancipée 76/27 se tiendra le jeudi 18 mai au Havre

**POUR NOUS
CONTACTER**

LE HAVRE

veronique.ponvert@orange.fr

stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN

annedesj@orange.fr

pierre.berche@univ-rouen.fr

PONT-AUDEMER

pascal.adams@wanadoo.fr

LOUVIERS

philippe.thouement@wanadoo.fr

www.ecoleemancipee.org